Assemblée générale
ARNIA

Lundi 3 juillet 2023

Ordre du jour :

I. POINTS STATUTAIRES

1. Rapport d'activités 2022

a. Retrait du conseil départemental de Côte-d'Or

b. La plateforme des services de l'arnia

c. Nuage de mots nouveaux services : Asalae , CSIRT-BFC, intégration des données touristiques dans cmonsite, Prise de rdv, module publicité de la Salle des marchés, …

d. AMO

2. Examen des comptes annuels 2022

a. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et de son rapport spécial

b. Approbation des comptes annuels 2022

II. ACTUALITÉS 2023 : l'ARNIA EN ACTIONS

1. Bilan des comnum de Printemps
2. Arnia Cybersécurité : une offre complète de services
3. Gestion des actes administratifs : de la délibération à l'archivage
4. Data BFC : de nouveaux services autour de la donnée

III. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 13 heures 40.

Patrick Molinoz ouvre la séance et indique que, bien que l'assemblée générale se tienne cette année plus tôt qu'en 2022, il serait préférable qu'elle ait lieu en avril ou mai.

Il excuse l'absence des représentants des Départements de l'Yonne, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Il salue la présence du président de la CCI de la Côte-d'Or.

L'assemblée générale se tient en présence de Damien Vurpillot, qui représente la SGAR et suit les travaux du GIP, et de Julien Marlot, commissaire du gouvernement.

Patrick Molinoz se propose, avant de lancer les travaux formels de l'assemblée générale et après que les participants aient pu échanger avec les équipes pendant la matinée, de livrer un point de la situation et de l'état d'esprit de l'ARNia.

L'année 2022 et le début 2023, sans doute jusqu'à la rentrée de septembre, ont été paradoxaux car jamais le GIP n'a eu à vivre autant de bouleversements difficiles à gérer en aussi peu de temps avec, successivement :

- le départ de son directeur historique puis de sa directrice adjointe, qui avait pris beaucoup d'importance dans la gestion du GIP,
- la décision politique concomitante du Département de la Côte-d'Or de quitter le groupement dans lequel il œuvrait depuis sa naissance,
- le recrutement d'un nouveau directeur puis son départ et l'arrêt-maladie d'une directrice adjointe qui dure depuis deux mois.
- Mais, dans le même temps, **le GIP n'a jamais produit autant de nouveaux services extrêmement opérationnels en si peu de temps**, dont l'assemblée générale fera la démonstration, notamment autour de la thématique de la cybersécurité.

Dans une journée avec les acteurs économiques organisée la semaine précédente par le Préfet de Région à la Maison régionale de l'innovation, le directeur du CSIRT arrivé en février 2022 a expliqué avoir recruté trois collaborateurs dans les dix mois qui ont suivi et avoir créé une offre de service d'un tel niveau de qualité que **l'Agence nationale de Sécurité des systèmes d'information a associé l'ARNia à un exercice national grandeur nature de cyber-attaque simulant ce qui pourrait se passer en 2024 au moment de l'ouverture des Jeux olympiques**. L'ANSSI a simulé cette attaque en s'appuyant notamment sur deux centres régionaux de cybersécurité dont le CSIRT BFC de l'ARNia.

Le GIP a également pu mettre en place – officiellement depuis une heure et demie – une solution transitoire pour faire face à ses difficultés de management par la mise à disposition par la Région Bourgogne Franche-Comté de Sophie Valdenaire, qui suivait le GIP depuis l'origine et qui va assurer la direction pour les six mois à venir, le temps de restabiliser la structure et de lui trouver de nouveaux cadres.

L'offre de service s'enrichira également à partir de septembre d'un nouvel outil permettant aux secrétaires de mairie de maîtriser complètement, sur un seul applicatif, la totalité du cycle de création d'une délibération, depuis sa rédaction jusqu'à son archivage en passant par le contrôle de légalité. Les services lui assurent que cet outil unique sera une avancée et un confort extrêmement importants pour les collaborateurs et collaboratrices des communes.

Il est donc possible de voir le verre à moitié vide d'une situation compliquée et dont le GIP aura de la peine à sortir ou le verre à moitié plein d'une grande productivité malgré ce contexte très difficile.

P Molinoz ne souhaite pas se focaliser sur le départ en 2022 du Conseil départemental de la Côte-d'Or dont l'effet a été quasiment imperceptible à ce stade. Il est désormais avéré que le conseil départemental de la Côte-d'Or ne propose rien de nouveau, se contentant de copier, en moins bien, deux services qui existent déjà :

- la salle de marché, service historique du GIP et seconde plateforme publique nationale utilisée par plus de 50 000 entreprises. Cette proposition est sans utilité, d'autant que le service

s'adresse aux petites communes qui ne cessent de dire qu'elles utilisent la plateforme très rarement.

- - un outil de télétransmission des actes que l'ARNia propose aussi depuis sa création (et que tout le monde peut s'offrir seul, même si cela est plus compliqué).

Il ne voit donc vraiment pas ce que le Conseil départemental de Côte-d'Or apportera de plus. Il ne propose aucune offre de cybersécurité, que l'État a confiée au GIP en créant le CSIRT régional, ni aucun outil de développement nouveau en termes d'usage, ni parapheur électronique, ni archivage, ni sauvegarde, etc.

Patrick Molinoz souligne qu'il se refuse à polémiquer, le Conseil départemental de Côte-d'Or étant libre de partir, mais il appelle les communes à analyser objectivement, techniquement, les offres. D'un côté l'ARNia propose une offre diversifiée, mutualisée, soutenue par l'Etat et qui a fait ses preuves depuis plus de 15 ans. De l'autre une initiative isolée, techniquement faible et qui n'ouvre aucune perspective de développement numérique pour l'avenir autour des grands enjeux (données, cybersécurité, numérique responsable, gestion facilitée des communes etc).

L'assemblée générale est ainsi l'occasion de rappeler les services et points forts de l'ARNia et en particulier que la qualité technique d'une équipe nombreuse (28 collaborateurs) et structurée qui répond aux interrogations des membres de manière personnalisée.

Ainsi l'utilité de la salle des marchés repose moins sur le support technique que sur le temps passé par les agents du GIP à aider les secrétaires de mairie quand elles doivent faire un marché pour la première fois depuis longtemps. Le GIP fait de l'accompagnement au montage du marché, ce qui ne consiste pas seulement à remplir des cases dans un logiciel.

De même pour le service de télétransmission des actes. Le travail des animateurs territoriaux, et donc la plus-value apportée par le GIP, ne réside pas seulement dans la technicité des produits proposés mais aussi dans l'accompagnement humain qu'il effectue.

Le document « support de présentation AG 2013 » est partagé.

1 887 membres ont été convoqués à l'assemblée générale. Le quorum est donc fixé à 188. 230 membres étant présents ou représentés, le quorum est atteint.

Patrick Molinoz présente (page 5) la gouvernance de l'ARNia.

Il parcourt l'ordre du jour (page 6), annonçant qu'il devra s'absenter 15 minutes pendant la présentation des comptes annuels.

La deuxième partie lui semble plus intéressante et susceptible de générer les échanges avec un bilan des ComNum, la **présentation d'ARNia cybersécurité**, celle de la gestion des actes administratifs de la délibération à l'archivage Webactes et celle de Data BFC. La Région, en s'appuyant sur l'ARNia et un prestataire privé, est lauréate d'un appel à projets national pour mettre en place des capteurs qu'une entreprise privée installera dans les communes, l'ARNia développant les outils logiciels d'exploitation des données afin de rendre de nouveaux services à la population. Par exemple, l'installation par une collectivité de capteurs sur sa déchetterie permettra de compter le nombre de véhicules, leur type, de savoir à quelles heures et quels jours ils passent et à quelles heures la déchetterie est pleine ou pas. L'exploitation de ces données permettra ensuite, par exemple, aux gestionnaires de la déchetterie d'améliorer ses horaires d'ouverture mais aussi de donner aux utilisateurs des outils en temps réel pour éviter de partir avec leur remorque pleine si la benne de la déchetterie est pleine ou si 15 voitures font déjà la queue. Ces capteurs et ces applications pratiques permettront donc d'inventer des services utiles au bénéfice des habitants. Ce « petit » projet à environ 5 M€, financé à moitié par l'État, s'appuie donc sur l'expertise de l'ARNia. Si, par exemple, le projet fonctionne sur les déchetteries, il pourra être dupliqué.

I. POINTS STATUTAIRES

1. Rapport d'activités 2022

a. Retrait du conseil départemental de Côte-d'Or

Patrick Molinoz indique (page 8) que **le retrait du CD21, qui contribuait à hauteur de 231 000 €, se traduit par un diminution équivalente des recettes de mutualisation du Gip, laquelle permettait à la fois la gratuité pour les communes de moins de 500 habitants et des services moins chers pour les autres**. Les grands mouvements craints en 2022 ne se sont pas produits, sauf évidemment l'augmentation des tarifs pour tous en Côte-d'Or. L'offre de services proposée à partir de janvier 2024 est connue et le Département de la Côte-d'Or semble envisager que ses communes adhèrent à la fois à l'ARNia et au service proposé par le Département parce qu'il n'est pas en capacité de proposer le dixième de ce que l'ARNia offre (pas de site internet, pas de parapheur, pas d'offre cybersécurité…).

De son côté l'ARNia va notamment mettre en place un groupe de travail avec des représentants des EPCI pour améliorer l'offre de service et les synergies EPCI/communes.

Avant d'inviter les équipes à présenter les activités de l'ARNia et à répondre aux questions au fil de l'eau, il sollicite les réactions ou les questions de l'assemblée sur ses propos introductifs.

M. Santenac interroge sur la situation des syndicats.

Patrick Molinoz le remercie et rappelle que l'ARNia étant un groupement public, elle n'a vocation ni à gagner ni à perdre de l'argent. Pour autant elle doit équilibrer son fonctionnement et donc trouver des systèmes de cotisations correspondant aux services rendus. La situation des syndicats n'est pas complètement satisfaisante et des améliorations doivent être apportées. Il indique d'ailleurs que des améliorations sont apportées en continu : ainsi une modification a été apportée pour les communes de Côte-d'Or lors du précédent conseil d'administration (possibilité de se retirer d'un service en cours d'année au *prorata temporis* au 1er du mois suivant la demande).

Le sujet des syndicats se pose car la réalité des « syndicats » est très diverse : certains n'ayant quasiment aucune dépense de fonctionnement après avoir porté un investissement, comme un SIVU scolaire (le système de tarification antérieur qui reposait sur l'investissement était très injuste). D'autres, comme les syndicats d'eau, ont, en revanche, des recettes et peuvent prévoir sur leurs factures quelques fractions de centimes pour leur gestion informatique. La réforme adoptée n'a pas tout réglé et il reste à entrer dans le détail pour améliorer le système de tarification pour les syndicats.

b. La plateforme des services de l'ARNia

Maud Bessaguet, Responsable pôle Usages et données, indique que l'ARNia et ses autres chefs de projets mènent chaque mois de nombreux travaux de maintenance, de montée de version ou de prévention ou correction des bugs éventuels, pour que la plateforme soit stable et robuste et assure les services listés sur la frise de la page 9.

c. Nuage de mots nouveaux services : Asalae, CSIRT-BFC, intégration des données touristiques dans CmonSite, Prise de rdv, module publicité de la Salle des marchés, …

Maud Bessaguet détaille (page 10) les nouveaux services.

d. AMO

Sarah Pineau, Responsable pôle conseil, AMO et innovation, illustre (page 11) les missions du pôle AMO par 4 exemples : l'élaboration d'un schéma directeur informatique, l'aide à la décision concernant sur le renouvellement d'un parc informatique, l'analyse de *benchmarks* et l'aide à la rédaction d'un schéma départemental d'inclusion numérique. Elle liste (page 12) les projets mis en place :

- **Focus Marchés**, observatoire de la commande publique avec les données de plus de 1 700 acheteurs publics, **permet aux collectivités de comparer et d'identifier des prix, aux citoyens de comprendre comment est dépensé l'argent public et aux entreprises d'identifier les opportunités**. La subvention de France Relance obtenue en 2022 a permis d'industrialiser et de développer cette solution *open source* mise à la disposition des OPSN, qui connaîtra en 2024 une évolution de ses données essentielles, avec notamment les clauses environnementales et sociales. Data BFC est développé par l'ARNia et vise à mettre en place des observatoires régionaux, départementaux et locaux avec une solution simple permettant de gérer, comparer, observer et communiquer sur les territoires. 2022 a aussi été marqué par la participation à la rédaction tripartite avec UP City et la Région de la réponse à l'appel à projet TID France 2030 et la relance du Club DSI.

Jean-Christophe Henrard, Chargé de mission MedNum BFC, présente les **actions en matière de médiation numérique** assurée par l'ARNia (page 13) :

- la formation à Aidants connect de 531 aidants professionnels de la région avec un taux de satisfaction de plus de 89 %, l'ingénierie pédagogique et la mise en place de 132 ateliers d'inclusion numérique sur 33 communes de l'ancienne région Bourgogne pour le compte du groupe La Poste, avec un taux de satisfaction comparable,
- l'accompagnement dans le domaine de l'inclusion numérique des 221 conseillers numérique France services de la région et de 82 agents de structures adhérentes,
- la mobilisation de 80 acteurs dans le cadre du volet numérique du Conseil national de Refondation
- la participation active à des groupes nationaux et à un appel régional de la médiation numérique co-écrit par MedNum BFC et des acteurs du territoire dont le déploiement a commencé en 2022 avec 75 lieux labellisés sur la région.

Patrick Molinoz annonce qu'une feuille de route nationale sur l'inclusion numérique sera prochainement validée et signée au début de l'automne après un travail très dense depuis le début de l'année et une négociation avec Régions de France, l'association des maires de France, l'ADF et quelques autres associations de collectivités. Elle donnera des objectifs globalement consensuels et privilégiera logiquement le territoire départemental pour porter des politiques d'inclusion numérique. Une circulaire, également en cours de négociation, en sera issue. Les préfets devraient réunir avant la fin de l'année les acteurs qui font la médiation numérique d'un département pour les pousser à s'organiser. La médiation numérique est un sujet d'actualité, le président de la République ayant fixé un objectif de 20 000 conseillers numériques contre 4 000 actuellement, avec la crainte que les moyens ne soient pas à la hauteur des intentions.

L'inclusion numérique est en tout cas un sujet d'intérêt majeur pour l'ARNia, pour les trois niveaux de collectivité et pour les acteurs économiques, qui ont besoin que leurs clients maîtrisent les outils numériques. La fourchette de 40 à 50 % de la population ayant des difficultés avec les outils numériques est désormais évoquée, ce qui conforte le diagnostic que P Molinoz pose depuis des années.

Il sollicite les interventions sur les différents points du rapport d'activité. Sollicitées plutôt par des adhérents de bonne taille, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernent cependant toutes les collectivités pour des projets à leur mesure. Il a visité la semaine précédente le dispositif « ON » de contrôle de la voirie et de signalement des problèmes par les citoyens mis en place sur l'Agglomération de Dijon. Il y voit un exemple des possibilités d'utilisation des outils numériques pour améliorer la relation aux citoyens.

Il ajoute que l'ARNia a gagné l'appel à projets TPE-PME de la BPI pour sensibiliser les entreprises au numérique.

Sophie Valdenaire précise que cet appel à projets vise à former et sensibiliser sur les problématiques numériques des TPE-PME.

Patrick Molinoz s'inquiète de l'articulation de ces travaux avec l'EDIH et la CCI.

Jean-Christophe Henrard indique que la CCI n'a pas postulé à cette version de l'appel à projets.

Antoine-Audouin Maggiar, maire de Montigny-sur-Canne, entend évoquer les conseillers numériques et les difficultés de 40 % de la population en la matière et témoigne que la Préfecture de la Nièvre a indiqué que l'État poursuivrait son aide sur trois ans en la baissant d'année en année. Son EPCI a engagé quatre conseillers numériques avec trois contrats qui se terminent à l'été et il sera obligé d'en revoir le nombre, d'autant que le Conseil départemental ne peut plus les financer, ce qui entraîne des difficultés pour les deux conseillers communautaires et même la création d'un collectif contre la suppression des conseillers numériques. L'État demande d'un côté aux collectivités d'assister ses populations, surtout dans les régions rurales, et, de l'autre, leur supprime des moyens.

Patrick Molinoz partage le constat et l'analyse. Cette prorogation dégressive des aides aux 4 000 conseillers numériques installés a été arbitrée de justesse, ce qui laisse les collectivités devant le choix douloureux de mettre fin à un service qui aura peut-être trouvé son public. L'ARNia n'a d'ailleurs pu garder qu'un seul des trois conseillers numériques dont elle disposait, faute de financement Il en alerte le préfet et les autorités mais craint qu'il en soit de même sur la cybersécurité, le financement du CSIRT étant garanti sur trois ans à compte de février 2022. Ensuite, au mieux, l'État prolongera un peu l'aide en la diminuant. Il suppose que le représentant du SGAR ne peut répondre et le préfet dit entendre cette difficulté.

Norbert Estienne, maire de la commune de Cussy-en-Morvan, se présente et lance un appel au secours devant la situation ubuesque qu'il rencontre au niveau d'Aidants connect, qui impose d'être salarié et interdit d'être élu alors que, dans les petites communes rurales, les élus aident la plupart du temps leurs administrés qui le demandent à faire des démarches numériques. Un conseiller municipal se dédie depuis deux ans à cette tâche et aide en toute illégalité les administrés à faire leurs démarches informatiques, ne pouvant pas officiellement être Aidant connect. Il souhaite savoir comment remonter le problème auprès de l'État et demander à faire entrer les élus dans le système.

Patrick Molinoz note le problème et fera remonter le sujet à l'AMF. Être Aidant connect entraîne des responsabilités du fait de l'accès aux comptes, aux déclarations, à la CAF ou aux impôts qu'il permet. Il entre dans l'intimité du bénéficiaire et il a potentiellement la main sur les comptes et le patrimoine de gens possiblement faibles, ce qui exige une forme de responsabilisation. Il partage néanmoins l'idée que, pour que le système se démultiplie, il doit pouvoir aller dans la capillarité des territoires ruraux, évitant ainsi d'envoyer quelqu'un de Dijon à Cussy pour une heure. Le maire et les adjoints, qui ont de par leur délégation des responsabilités et des obligations particulières, semblent pouvoir le faire, à condition de le cadrer, par exemple par un engagement écrit et signé. Il invite, avec un encadrement, à utiliser la ressource que sont les conseillers municipaux volontaires pour le faire car, s'il leur était interdit de faire tout ce qu'ils font bénévolement, pas grand-chose ne se passerait dans les communes. Il fera donc remonter le problème pour trouver une manière responsabilisante et protectrice de le faire.

Jean-Paul Vivien, Franxault, évoque le fait d'autoriser aussi les secrétaires de mairie.

Patrick Molinoz indique que tel est déjà le cas pour les secrétaires de mairie mais pas pour les élus, ce qui témoigne aussi d'un regrettable état d'esprit général de défiance à l'égard des élus...

(Patrick Molinoz quitte l'assemblée générale à 14 heures 29).

2. Examen des comptes annuels 2022

Laurent Prost présente brièvement les comptes 2022 comparés à ceux de 2021.

Il parcourt les différentes lignes de l'actif du bilan (page 16) : les investissements afférents à la nouvelle plateforme ont une valeur nette à la fin 2022 de 1,1 M€, contre 1,2 M€ en 2021. Les dépenses relatives aux nouveaux projets sont inscrites à l'actif pour la valeur de l'investissement et l'amortissement annuel correspond à l'usage de la plateforme et à sa durée de vie limitée. 350 000 € d'investissement ont été faits en 2022 et une dotation aux amortissements de 480 000 € vient diminuer comptablement la valeur nette à la fin 2022. Les actifs circulants regroupent les créances des adhérents, stables, les subventions encore à encaisser à la fin de l'année (1,329 M€ contre 1,705 M€ en 2021), le poste technique des « autres dépenses », dont les encours de TVA, le solde résiduel de trésorerie (3,246 M€) en légère augmentation et les charges constatées d'avance, c'est-à-dire les dépenses payées en 2022 à rattacher sur 2023 (106 000 €). Le total du bilan est stable, à 5,9 M€ contre 6,2 M€ en 2021.

Laurent Prost poursuit sa présentation par le passif du bilan (page 17), constitué de subventions d'investissement pour 1,4 M€, en diminution logique chaque année au fil de la réalisation des investissements, les provisions pour risques et charges, qui reprennent essentiellement les engagements de retraite des salariés de droit privé du GIP, les dettes fournisseurs dues au fonctionnement courant du GIP (580 000 € contre 500 000 € en 2021), les autres dettes qui sont stables, les subventions de projet encaissées et non consommées à la clôture de l'exercice (1,349 M€ contre 1,364 M€ en 2021).

Le fond dédié est une réserve qui permet de conforter le modèle économique du GIP. Ils diminuent très légèrement, à 2,184 M€ contre 2,207 M€ en 2021. Il sollicite les questions de l'assemblée sur le bilan.

Laurent Prost rappelle (page 19) que le GIP a deux types de recettes et de dépenses, celles qui sont afférentes à son fonctionnement et celles qui relèvent de projets faits pour d'autres. La distinction se fait principalement pour des raisons fiscales, les recettes nées de la mutualisation des services étant des cotisations dispensées de TVA. Les cotisations (page 20) sont de trois types : les cotisations de péréquation, les cotisations d'adhésion et les quotes-parts d'investissements. Elles correspondent totalement au budget 2023. Les cotisations sont les cotisations des différents collèges, des prestations de services à la carte, qui connaissent un écart de 86 000 € avec les prévisions, et les prestations de service dans le cadre du projet MedNum BFC, avec un écart de l'ordre de 150 000 €.

Laurent Prost poursuit sa présentation des recettes du compte de résultats (page 21) par celles de différents projets, avec des écarts de réalisation pour le CSIRT et différents autres projets. Les subventions attendues en début d'exercice ne sont en effet pas toujours obtenues, en fonction de la réalisation des projets.

Sophie Valdenaire précise que les cinq CNFS prévus n'ont pas été recrutés et que les effectifs vont s'effriter. Le besoin n'était pas établi au démarrage de l'opération et les conditions financières et les perspectives n'étaient pas très bonnes. Il était donc dangereux pour le GIP de trop développer sa masse salariale sans perspective réelle de pérennisation.

Laurent Prost poursuit sa présentation (page 22) des produits du compte de résultats par les subventions liées à la couverture de dépenses courantes, qui connaissent un retrait significatif de 96 000 € par rapport au budget suite aux retards des projets de connecteurs Atena et du projet Data BFC. Les autres produits de gestion courante se limitent à la reprise de provisions d'indemnités de départ en retraite et des produits divers liés à des aides de l'État sur les effectifs ou des indemnités journalières de Sécurité sociale suite à des maladies.

Les produits d'exploitation sont donc à 4,560 M€ pour une prévision budgétaire de 5,078 €, soit un écart de 518 000 €.

Il poursuit sa présentation (page 23) par les charges du compte de résultats. Les achats liés à l'activité sont proches de la prévision, avec un retrait de 48 000 € suite à des retards de projets qui emmèneront la dépense en 2023. Les services extérieurs ne sont pas liés aux projets et sont en ligne avec le budget, avec une légère économie de 11 000 €, sans doute suite à une surévaluation des locations immobilières et des dépenses d'entretien alors que les séminaires et colloques sont en augmentation, sans doute pour des nécessités de promotion du nom « ARNia ». Les autres services extérieurs (page 24) mêlent des dépenses liées au fonctionnement du GIP et des dépenses liées à des projets. Le retrait s'explique également par des retards de dépense à relier aux retards de recettes évoqués précédemment.

Il poursuit sa présentation (page 25) par les impôts et taxes, principalement corrélés à des dépenses de personnel inférieures aux prévisions, avec donc un report sur 2023. Il renvoie au commentaire écrit pour plus de précisions.

Sophie Valdenaire explique le décalage CSIRT évoqué au long de la présentation des comptes par le temps nécessaire pour recruter les expertises requises.

Laurent Prost poursuit sa présentation par les dotations aux amortissements et provisions, également principalement dus au décalage des projets.

Il aborde (page 26) les principaux écarts entre résultats et prévisions budgétaires pour les charges d'exploitation, avec une économie de 438 000 €. Le résultat d'exploitation qui en résulte est négatif de 23 000 € contre une prévision positive de 52 000 €, à la différence de 5 000 € de résultats financiers près.

Malgré le contexte particulier du GIP rappelé par le Président, il atteste d'une très bonne collaboration avec les équipes du GIP mais il envisage, suivant la comptabilité du Groupement depuis des années, d'en être le fil conducteur.

Il sollicite les questions de l'assemblée.

Sophie Valdenaire remercie Grant Thornton pour l'appui fourni en cette période troublée. Sous réserve de l'avis du commissaire aux comptes, avoir gardé une comptabilité saine et un résultat correct montre que le GIP est très bien accompagné.

Laurent Prost remercie l'équipe du GIP de son appui et de son état d'esprit dans un moment difficile, en particulier Sophie Valednaire qui l'a aidé à préparer son intervention. Il renvoie ceux qui souhaitent plus de précisions à la note détaillée fournie au conseil d'administration.

Sophie Valdenaire sollicite les questions de l'assemblée.

a. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et de son rapport spécial

M. VERMONET, cabinet KPMG, se présente. Il remercie aussi les équipes comptables et Grant Thornton de leur travail de qualité, qui lui permettent d'émettre une opinion favorable et de certifier que les comptes sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle.

Il fait une lecture rapide du rapport. Le cabinet assure que les comptes sont correctement présentés et qu'ils respectent les principes comptables. Il n'a aucune observation à formuler sur les documents présentés à l'assemblée générale, dont le rapport d'activité et la synthèse sur les comptes

Sophie Valdenaire sollicite les observations particulières de la Préfecture sur le sujet.

M. Marlot n'a pas d'observation particulière sur les comptes 2022 à émettre au nom du Commissaire du Gouvernement.

Sophie Valdenaire assure que le contrôleur budgétaire et financier de l'État, présent lors du CAOS du 16 juin, n'avait pas non plus d'observations particulières sur ces comptes.

Damien Vurpillot n'a pas non plus de commentaire à apporter.

b. Approbation des comptes annuels 2022

Sophie Valdenaire propose d'approuver le bilan et le compte de résultats 2022.

0 abstention, 0 contre.

Les comptes annuels 2022 sont adoptés à l'unanimité.

(Patrick Molinoz rejoint la séance à 14 heures 55)

II. ACTUALITÉS 2023 : L'ARNiA EN ACTIONS

1. Bilan des ComNum de Printemps

Isabelle Provaux, Responsable communication et relation adhérents, s'appuie sur le document (pages 31 à 36) pour présenter le bilan des ComNum (commissions numériques locales) de printemps, qui ont eu lieu du 24 avril au 12 mai avec 35 dates réunissant 293 participants, dont 141 délégués, dans les territoires de toute la Bourgogne-Franche-Comté. Elle rappelle que les délégués sont convoqués deux fois par an aux ComNum mais que sont également accueillis avec plaisir tous les chargés du numérique et secrétaires de mairie. L'objectif est de partager les préoccupations des collectivités et leur présenter les actualités numériques avec l'équipe d'animateurs territoriaux. Le sujet principal était, ce printemps,

la cybersécurité, un sujet central donnant lieu à une offre étoffée. Ont été présentées les actions du Centre régional de cybersécurité et l'offre émergente de cybersécurité proposée par le Pôle cybersécurité de l'ARNiA, qui feront l'objet de présentations ultérieures détaillées.

Elle présente les statistiques de réponse des participants à l'enquête sur les offres susceptibles de les intéresser, qui mettent en avant le coffre-fort de mode de passe et la sauvegarde de données et qui ont donné lieu à des commandes immédiates, particulièrement nombreuses pour le coffre-fort de mots de passe, les services managés, la sauvegarde de données et un intérêt débutant pour l'expertise.

Patrick Molinoz demande une meilleure expression que « services managés » et suggère la tenue d'un groupe de travail « usagers » afin de trouver des noms parlants. « Antivirus » n'est peut-être pas un terme exact mais il parle, contrairement à « service managé ».

Les ComNum aussi ont permis, par le recueil de toutes les questions posées, la création d'une FAQ en ligne sur le site internet de l'ARNiA et envoyée à tous les participants des ComNum.

M. Santenac témoigne avoir reçu une invitation au ComNum de Quarré-les-Tombes alors qu'il se tenait dans une autre commune et avoir donc attendu pour rien au mauvais endroit. Il demande plus de vigilance au moment des envois de courrier.

Patrick Molinoz ne peut qu'être d'accord.

Un intervenant témoigne d'un très bon niveau et d'une grande efficacité des animateurs de proximité. La réunion a été très intéressante et il ne peut que regretter que les élus et autres utilisateurs ne viennent pas en plus grand nombre.

Patrick Molinoz exprime son accord. Il rappelle que **les ComNum ont été créées pour parler aux représentants des membres du GIP en proximité, à l'échelle de quelques communautés de communes**, et éviter de les voir seulement une fois par an, en assemblée générale, d'ailleurs peu nombreux par rapport au nombre d'adhérents. Il aimerait dans l'idéal organiser une ComNum par EPCI. Il reste cependant à trouver le moyen de davantage motiver les utilisateurs. Il rappelle que les conditions de participation sont les plus larges possible et que, même si les délégués sont formellement invités, le maire, un représentant, un conseiller ou la secrétaire de mairie peut participer et se mobiliser deux heures sur un sujet d'importance, comme ils le font pour les commissions locales de l'eau ou les CLE des syndicats d'électrification. Il est cependant preneur de toute idée pour améliorer le système.

Corinne Ronchard, Pouilly-sur-Saône, réitère sa demande de visioconférences ou l'organisation de rencontres en soirée pour les personnes qui travaillent et ne peuvent pas se libérer, d'autant qu'il est indiqué sur le courrier que *« les délégués sont convoqués »* et non *« invités »*, ce qui les oblige à essayer de se libérer. Elle suppose que les élus sont nombreux à travailler et donc à être intéressés par des ComNum en soirée.

Patrick Molinoz avoue ne pas pouvoir le faire et souligne que tel est aussi le cas pour toutes les réunions instances et groupes et qu'il n'existe pas de date ou d'heure valables pour tous... Il fait valoir que les ComNum sont ouvertes aux conseillers municipaux et aux secrétaires de mairie et qu'il est possible de participer à une ComNum autre que celle de son territoire. Chaque adhérent a ses contraintes individuelles et il n'est pas possible de les respecter toutes. Il ne peut que poser un calendrier qui convient à certains et pas à d'autres, comme pour tous les calendriers, mais qui est tellement ouvert qu'il faudrait vraiment jouer de malchance pour qu'il ne convienne à personne de la commune. L'ARNia doit organiser 35 ComNum en un mois et demi pour ses 1 800 adhérents, dans une logistique énorme. En faire le soir doublerait le nombre de jours nécessaires et obligerait les agents à rentrer à très tard. Il rappelle que, précédemment, l'assemblée générale était le seul moment d'échange entre les équipes et les adhérents. Les ComNum ont été créés pour entretenir un lien plus étroit avec les adhérents et il ne peut qu'être désolé s'ils ne correspondent pas aux disponibilités de chaque adhérent car l'ARNia ne peut pas faire mieux à ce stade avec ses moyens. Il réitère l'invitation à envoyer un adjoint ou un secrétaire.

Jean-Michel Staiger, maire de Savigny-le-Sec, se présente. Il observe que, sur le grand territoire constitué de trois communautés de communes rurales, les ComNum sont toujours organisées dans la

même commune. Il propose donc une nouvelle fois de les délocaliser et de faire tourner la commune d'accueil pour éviter d'y voir les quelques mêmes habitués à chaque fois.

Patrick Molinoz ne s'y opposerait pas mais reconnaît ne pas savoir dans le détail comment les choses sont organisées concrètement et comment les salles sont choisies, avec la contrainte de trouver les salles, de mobiliser au moins trois agents et que les réunions du matin et de l'après-midi se tiennent à une distance raisonnable. Il suppose que les ComNum sont tombées trois fois de suite sur la même commune.

Corinne Ronchard assure que tel a été le cas plus de trois fois.

Paulette Matray, Maire de Marigny (160 habitants en Saône-et-Loire), se présente. Elle juge ces réunions, qu'elle ne rate jamais ainsi que sa secrétaire, très intéressantes. Elle reconnaît être retraitée. Dans sa communauté urbaine, les ComNum tournent dans les communes.

2. ARNiA Cybersécurité : une offre complète de services

Patrick Molinoz donne la parole à Sébastien Morey arrivé en février 2022 qui a été rejoint depuis par trois personnes dont deux apprentis.

Sébastien Morey précise que l'un d'eux est en stage Master 2 et l'autre en alternance depuis septembre 2022, qu'ils ont été embauchés définitivement à la fin de leur stage et qu'un troisième salarié est arrivé en septembre en CDI.

Le reportage-vidéo CSIRT-BFC est partagé.

Il s'appuie sur le document pour présenter rapidement le CSIRT, un service public ouvert à tous, y compris au non-adhérents, depuis octobre 2022. Il présente (page 39) les premières statistiques après sept mois de fonctionnement, qui montrent que les départements qui le sollicitent le plus sont la Côte-d'Or, le Doubs, la Saône-et-Loire, un peu moins la Haute-Saône, la Nièvre et le Jura et pas encore le Territoire de Belfort. 44 % des appels font suite à des incidents de cybersécurité contre 66 % pour des demandes de conseil. Le nombre d'appel est en augmentation constante, d'un ou deux appels en octobre 2022 à environ un appel par jour désormais. Les appels proviennent principalement (page 40) de communes et d'établissements publics, qui n'hésitent pas à déclarer leurs incidents de cybersécurité, mais aussi d'entreprises de la région, PME ou TI, qui sont beaucoup plus frileuses à le faire alors qu'elles sont tout autant touchées. Les principales menaces rencontrées sont le *phishing*, la fraude bancaire, avec par exemple le changement d'IBAN d'un créancier qui entraîne le paiement d'une créance au fraudeur, lequel déplacera bien vite les fonds à l'étranger, et les faux sites marchands, quand des fraudeurs créent un faux site marchand copie du vrai, en réduisant les prix de 10 % et en le faisant référencer dans les moteurs de recherche. L'entreprise copiée se fait alors harceler, parfois physiquement, par les clients demandant où en sont des commandes qui n'ont jamais été reçues. Le CSIRT parvient alors systématiquement à faire fermer le site du fraudeur et il invite les participants à le contacter s'ils rencontrent un problème similaire.

Il poursuit sa présentation pour la partie « offre cyber » (pages 41 à 43), une gamme de services présentés en atelier dans la matinée. Il revient notamment sur les éléments suivants :

- espace sécurisé et chiffré pour générer et enregistrer l'ensemble des mots de passe,
- une solution de coffre-fort souveraine, hébergée en France et proposée par une entreprise française,
- une sauvegarde quotidienne externalisée de ses données dans un *data center* près de Dijon.

Patrick Molinoz rappelle qu'il souhaite la création d'un *data center* public régional où toutes les collectivités pourront sauvegarder leurs données en sachant exactement où elles sont. En attendant sa construction (non décidée encore) l'ARNia propose une version intermédiaire, dans un *data center* privé à Chevigny-Saint-Sauveur. Tous les soirs, les données des collectivités qui utilisent le service sont dupliquées sur le serveur et restent ainsi accessibles en cas d'attaque, de sinistre ou de défaillance.

Toutes les offres de service décrites sont opérationnelles et l'enjeu est de les faire connaître et comprendre. Le coffre-fort coûte 9 € par an et par utilisateur, soit 18 € par an pour un maire et sa secrétaire de mairie. La solution de sauvegarde est tout autant bon marché.

Sébastien Morey chiffre la solution de sauvegarde à 5 centimes par Go et par an, hors prestation. Une collectivité de 300 habitants qui a souscrit et qui a un poste de travail a payé 160 € la première année, à cause des frais d'installation, puis 110 € l'année suivante pour avoir toutes ses données externalisées et la possibilité de remonter jusqu'à 14 jours en arrière grâce à 14 historiques de sauvegarde.

Patrick Molinoz le questionne sur les services managés.

Sébastien Morey indique **qu'il s'agit d'une solution d'antivirus nouvelle génération nommée « service managé » parce qu'elle fait aussi de l'analyse comportementale, maintient automatiquement à jour les logiciels installés sur les postes de travail comme Windows ou les navigateurs, hors logiciel métier**. Il ne reste qu'à redémarrer l'ordinateur à la fin.

Patrick Molinoz estime que le service apporte une vraie plus-value, 80 % des collectivités du territoire n'ayant pas l'expertise en interne. Cette solution de « service managé » n'a pas été écrite par l'ARNia mais Sébastien Morey garantit qu'elle fonctionne alors qu'il est très difficile pour les collectivités de savoir si les multiples propositions commerciales reçues tous les jours sont à un niveau de tarif acceptable et techniquement valables. Une offre qui passe par l'ARNia a été expertisée et elle est certaine de fonctionner. Un voleur parviendra peut-être à courir plus vite que le gendarme qu'est l'antivirus mais l'ARNia garantit le système le plus à jour et le plus fiable à l'instant t.

Sébastien Morey précise que la solution a été choisie après un appel d'offres. La réponse retenue était la moins chère et la plus avancée techniquement. L'outil des services managés est *leader* au niveau mondial.

Patrick Molinoz ajoute que l'ARNia l'installe clé en main, ce qui dispense la collectivité de le faire installer, paramétrer et configurer. Il souhaite savoir comment une mairie peut évaluer l'espace de sauvegarde dont elle a besoin.

Sébastien Morey confirme que la solution est installée en un quart d'heure, sans action de la collectivité, et de même pour la sauvegarde. Tout se passe automatiquement et la sauvegarde est quotidienne et vérifiée par un sous-traitant. Il évalue l'espace de stockage à allouer au vu de la taille totale du disque dur de l'ordinateur concerné, qui est forcément atteinte en 14 jours de sauvegarde.

Patrick Molinoz en déduit qu'une commune qui a cinq postes de travail doit multiplier son espace par cinq.

Sébastien Morey sera amené à faire évoluer ces offres. Il rappelle que le RGPD s'applique depuis mai 2018 et invite les collectivités qui souhaiteraient mettre en conformité tous leurs traitements de données à caractère personnel à souscrire à la prestation « délégué à la protection des données en temps partagé », un rôle qui sera alors porté par Ségolène Parmentier. Si elles sont inquiètes de la gouvernance de la sécurité de leurs systèmes d'information, en souhaitent une cartographie et veulent commencer à monter des politiques de sécurité, ce qui sera peut-être bientôt obligatoire pour certaines collectivités suite à des directives européennes, il les invite à souscrire à la prestation « responsable sécurité des systèmes d'information en temps partagé », qui est portée par Aliénor Deniset. Enfin, si elles souhaitent mettre en place un plan de reprise et de continuité d'activité après une cyber-attaque ou un sinistre, il les invite à souscrire à la prestation « responsable de continuité d'activité en temps partagé », également portée par Ségolène Parmentier. Il les invite plus largement à demander conseil pour toute prestation de ce type, protéger leur réseau avec un pare-feu ou mettre en place un VPN ou du wifi invité, toutes technologies qui demandent parfois une certaine complexité de maîtrise. L'ARNia a passé un marché avec un éditeur français de *firewall*, *StormShield*, qui propose un équipement de protection du réseau qualifié par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information. Enfin, il invite les plus grosses collectivités à le contacter pour externaliser leurs données dans le *data center* proche de Chevigny et y installer leurs propres serveurs.

Patrick Molinoz souhaite connaître la différence entre une souscription à la solution de *data center* régional et la souscription à la solution de sauvegarde.

Sébastien Morey indique que, dans le cas de la solution de sauvegarde, l'ARNia installe celle-ci et s'occupe de tout alors que la solution de *data center* régional consiste à déplacer les serveurs de sa collectivité du placard climatisé habituel au *data center*. Le CSIRT ne fait alors que vendre des mètres carrés.

Patrick Molinoz prend le cas de son intercommunalité, qui mutualise les logiciels de toutes ses communes sur un serveur et comprend qu'il s'agit alors de déplacer ce dernier dans le *data center* régional.

Sébastien Morey le confirme, sachant qu'il est possible d'en faire la duplication complète. Il présente la solution d'abonnement mobile à prix préférentiels avec l'opérateur SFR incluse dans l'appel d'offres, avec des tarifs trois ou quatre fois inférieurs aux tarifs publics, soit 5 € ou 6 € par mois pour des forfaits 4G.

L'écran de Sébastien Morey est partagé.

René Varin, Tournus, évoque les audits des réseaux et de la sécurité proposés aux collectivités par la Gendarmerie et souhaite savoir si une synergie est possible.

Patrick Molinoz indique qu'elle est souhaitable et prévue. La première chose à faire en matière de sécurité est d'accepter la proposition des gendarmes et de faire faire ce diagnostic de base auquel toutes les communes ont droit. Il espère signer une convention avec la Gendarmerie pour rendre l'interaction avec elle officielle et formelle. En cas de cyber-attaque, il convient de ne pas rester seul et la première chose à faire est d'appeler la Gendarmerie et l'ARNiA. Tout le monde ne connaît pas le numéro en 0900 du CSIRT mais tout le monde connaît le 17 et il espère obtenir à terme au travers de cette formalisation que le 17, quand il est appelé pour une cyber-attaque, donne le numéro du CSIRT ou, encore mieux, lui transfère l'appel.

Sébastien Morey a rencontré les gendarmes la semaine précédente et en a à ce jour formé 45 sur la cybersécurité. Ils font leur diagnostic, qui est indispensable et dont le CSIRT fait la promotion, mais, en cas de cyber-attaque, ils ont un rôle de police judiciaire alors que le CSIRT fera de la remédiation. Les deux missions sont complémentaires. Le CSIRT est sur la partie technique et la Gendarmerie sur l'enquête. Pour cette raison, avoir un seul numéro de téléphone serait une bonne chose. Il invite les participants, dans un tel cas, à appeler les deux services. Si le CSIRT est appelé, il incitera à déposer plainte.

Le coffre-fort de mots de passe est une application qui fonctionne sur plusieurs systèmes d'exploitation, Windows, Mac, Android et iPhone et il dispose d'extensions pour les navigateurs Firefox, Safari, Chrome et Edge. Il est donc compatible avec de nombreux systèmes, développé par une entreprise française proche de Toulouse, en cours de qualification par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations et hébergé dans l'infrastructure du CSIRT. La solution est donc souveraine, 100 % française. Le coffre-fort est uniquement accessible des terminaux préalablement autorisés, c'est-à-dire que chacun a accès à son coffre-fort et pas celui de son collègue si le terminal n'y a pas été autorisé par la réception d'un code unique associé à l'adresse mail qui n'est valable qu'un quart d'heure. Tout a donc été fait pour sécuriser l'enregistrement des appareils. Le coffre est ensuite protégé par une seule clé et il suffit de connaître un seul mot de passe pour se connecter au coffre-fort.

Partageant son écran, il montre le coffre-fort, qui se présente sous la forme de répertoires comprenant chacun une ligne par compte sur un site. Il montre la manière d'entrer sur une application-métier en collant le login et le mot de passe. Il est également possible de générer un mot de passe aléatoire complexe de 20 caractères.

Patrick Molinoz indique que le système permet de se souvenir d'un seul mot de passe pour ouvrir tous les sites et application mais aussi de partager un mot de passe, par exemple avec sa secrétaire de mairie.

Sébastien Morey le confirme. L'icône orange montre que le répertoire est partagé avec des collègues. Il est donc possible de donner accès au mot de passe qu'on a écrit mais aussi d'autoriser à modifier le mot de passe en cochant la case « gestionnaire ». Le nouveau mot de passe sera alors instantanément dans le coffre-fort. Les coffres-forts sont stockés dans l'infrastructure et tout le monde profite donc des mises à jour.

Patrick Molinoz suppose que l'infrastructure est en France.

Sébastien Morey confirme qu'elle est en France et peut-être bientôt en Bourgogne Franche-Comté. La direction du Numérique éducatif de la Région a 60 techniciens informatiques qui interviennent dans les lycées et, quand l'un d'eux change le mode de passe d'un *switch* réseau, au lieu, comme avant, de l'envoyer par SMS ou mail à ses collègues, ce qui pose des problèmes de sécurité, il lui suffit aujourd'hui de le changer dans le coffre-fort pour que ses collègues qui interviendront trois mois plus tard sur l'équipement aient le mot de passe à jour. Cette fonctionnalité du coffre-fort de mots de passe est selon lui la plus intéressante.

René Varin évoque la double authentification.

Sébastien Morey assure qu'elle est faite plus tôt, au moment d'enrôler le terminal, avec la réception d'un code temporaire, la première authentification, le mot de passe étant la seconde. Tous les principes cryptographiques de l'ANSSI sont ainsi respectés.

Patrick Molinoz suppose qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle double authentification quand le terminal a été enrôlé.

Sébastien Morey confirme que le mot de passe suffit ensuite. Un QR Code permet d'installer l'application sur un nouveau terminal, ce qui envoie un nouveau mot de passe temporaire à saisir sur le terminal en question. L'accès se fait ensuite avec le mot de passe. L'authentification est double à chaque fois.

Gilles Prost, Geugnon, suppose qu'un accès internet est nécessaire pour accéder au coffre-fort de mots de passe, qui n'est pas stocké sur le PC, et souhaite savoir comment utiliser une application en cas de problème d'accès à internet.

Sébastien Morey fait valoir que, sans accès internet, le site n'est pas accessible et le mot de passe donc inutile. Beaucoup d'applications sur les PC sont aujourd'hui en réseau et l'éditeur développe en option une fonctionnalité, qui devrait sortir en septembre, qui permet de stocker en interne sur les terminaux choisis une copie du coffre-fort. Il sera alors possible d'accéder à son coffre-fort sans réseau, ce qui est rare. Cette prochaine version est en cours d'écriture.

3. Gestion des actes administratifs : de la délibération à l'archivage

Le document de présentation est de nouveau partagé.

Patrick Molinoz indique que cette option devrait être proposée aux adhérents à l'automne ou, au plus tard, à la fin de l'année.

Matthieu Deschamps, chef de projets services dématérialisés, l'espère effectivement. Il s'appuie sur le document (pages 45 à 50) pour présenter l'outil de gestion des actes administratifs, depuis leur élaboration, par exemple la délibération, jusqu'à l'archivage électronique. Les outils actuels apportent déjà une aide à l'envoi des convocations, permettent la signature électronique des actes et surtout la télétransmission au contrôle de légalité. Le but est de ne plus devoir passer par des outils internes de traitement de texte pour les projets d'actes et de tout piloter par Webactes, un outil mis à disposition par l'ARNia, qui gérera tout le cycle de vie d'un projet, de son élaboration à la télétransmission et à la récupération des accusés de réceptions. Il permettra également la gestion de la séance délibérante en renseignant directement dans l'outil les présents, les absents, les délégations de pouvoir et les votes pour que ce soit, par un système de clics, reporté directement dans le document, qui sortira de l'outil sans nécessité de faire du traitement de texte. Webactes devrait donc, à l'automne, être l'outil unique à utiliser pour gérer ses actes et le flux orchestré par Pastell enverra le document à la signature et au tiers de télétransmission. Il sera par contre nécessaire de sortir de Webactes et de faire un versement manuel dans le nouvel outil d'archivage électronique rendu disponible par l'ARNia, Asalae, qui répond

aux grandes fonctions de l'archivage électronique, les versements, le stockage sécurisé et le contrôle d'intégrité. Les données sont stockées à deux endroits différents en France et l'outil offre les mêmes fonctions de consultation et de communication qu'un service d'archives classique, par exemple une salle de lecture dématérialisée. Pour utiliser des termes techniques d'archivistes, Asalae offre les fonctions d'élimination, de restitution à la fin de la DUA et toutes les fonctions d'administration du bloc Asalae pour créer les différents services d'archives, les services versants et producteurs. Le dépôt est cependant encore manuel mais l'automatisation des versements est visée pour 2024. Il sera alors possible de verser les actes depuis Webactes. Grâce au paramétrage fait dans Pastell, les actes atterriront directement dans Asalae.

Patrick Molinoz demande une démonstration.

Matthieu Deschamps assure qu'elle est prévue.

Patrick Molinoz en déduit que la secrétaire de mairie entrera dans un seul logiciel pour produire la délibération, l'envoyer aux conseillers municipaux, puis, une fois votée, l'amender, la signer, etc., l'envoyer au contrôle de légalité puis, après le contrôle, à partir de 2024, la renvoyer dans le système d'archives officiel.

Matthieu Deschamps ajoute que les souscripteurs de CmonSite pourront désormais publier automatiquement les délibérations faites depuis Webactes directement après le passage au contrôle de légalité. Les informations seront reprises au niveau du tiers de télétransmission et publiées automatiquement sur les sites web.

Matthieu Deschamps partage son écran.

Matthieu Deschamps présente le cheminement d'une délibération, en passant les étapes de paramétrage qui auront consisté à créer en amont un conseil municipal et une séance. Il montre comment créer simplement un projet d'acte, en trois étapes, en choisissant le type d'acte, en l'occurrence une délibération nommée « Installation d'un écran géant place de la mairie pour retransmission de la coupe du monde de rugby 2023 », la séance de conseil municipal, en l'occurrence du 3 juillet à 15 heures, un thème créé par la collectivité, le tiers de télétransmission et d'éventuels documents papier complémentaires avant d'envoyer la délibération au contrôle de légalité.

Patrick Molinoz souhaite savoir aussi comment ajouter des documents complémentaires virtuels.

Matthieu Deschamps présente la possibilité de déclarer des annexes, de préciser si elles sont télé-transmissibles et leur type, grâce à la classification. Il reconnaît que tout n'est pas encore parfaitement encodé, en particulier le tiers de télétransmission. Une fois créé, le projet d'acte est placé dans les brouillons.

Il présente les différents boutons d'action, qui permettent respectivement de lancer le document dans un circuit de validation, de visualiser ou de modifier le projet. Il montre la manière de modifier le document, en utilisant plusieurs gabarits et modèles, modifiables en ligne par un outil nommé « *collabore on line* » qui s'ouvre directement depuis Webactes. Il sera alors possible de renseigner le texte en direct et à plusieurs, en voyant en temps réel un collègue taper d'autres lignes. Le dernier modificateur du document doit le sauvegarder.

Quand le document est terminé, il s'agit de l'envoyer en circuit de validation par un processus proche de celui du parapheur mais simplifié. Dans une seule étape de validation, deux personnes peuvent être amenées à valider le document, faisant ainsi passer le projet à l'étape suivante, dans les projets à traiter du valideur. À condition de disposer des droits nécessaires dans l'application, il est possible de valider le document en urgence et de le passer en séance. S'il manque quelque chose, le valideur peut l'ajouter et l'enregistrer sans devoir renvoyer le document au premier niveau. Le document reste modifiable à chaque étape. Il est alors possible de valider le document, éventuellement en laissant un commentaire. Le document va alors dans la séance.

Matthieu Deschamps montre un envoi de convocation à la séance, avec une présentation proche de celle de Pastell directement gérée depuis Webactes, avec une liste d'acteurs, en l'occurrence les élus.

Les mails sont envoyés et le statut d'envoi indique à quelle heure le mail est parti et à quelle heure un élu a cliqué sur le lien pour récupérer ses convocations.

Il passe à la gestion de la séance délibérante et au vote. Webactes considérant par défaut que tous les élus sont présents, il est nécessaire de modifier la liste si ce n'est pas le cas, ce qu'il est possible de faire pour chaque délibération au sein d'une séance. Il montre comment déclarer une absence avec pouvoir et une absence sans pouvoir. Les informations s'enregistrent au fur et à mesure.

Il est possible de recueillir les votes de différentes manières. Il choisit pour simplifier le cas où le groupe majoritaire se prononce pour et les groupes d'opposition contre. Il ne reste qu'à enregistrer les votes. La délibération passe au stade « voté et approuvé », avec un numéro incrémenté à chaque nouvel acte. Il s'agit alors d'envoyer la décision au e-parapheur ou de déclarer que l'acte original a été signé de façon manuscrite. Il montre comment le déclarer signé. La décision est alors placée dans le bloc télétransmission où il s'agit de la déposer sur le tiers de télétransmission, ce qui ne nécessite pas de certificat. Il montre le document final avant et après la séance. Webactes déclare automatiquement la date et le type de séance, la liste des présents, des absents représentés et des absents, le secrétaire de séance déclaré en amont, le nombre de conseillers en exercice, de présents et de votants, le thème choisi, le numéro d'acte, l'intitulé de la délibération, le texte mis et les votes pour et contre, en déclarant ou pas l'identité des votants pour et contre, et la signature du maire. Il montre le document issu de la séance ans Webactes.

Matthieu Deschamps aborde la dernière étape, l'envoi au contrôle de légalité, toujours dans l'outil mais avec une interface connue, qui nécessite de donner le certificat et le code PIN. Le logiciel affiche alors la liste des actes déjà télétransmis. Il fait observer que Webactes historise toutes les actions faites depuis l'élaboration de l'acte, avec le nom et l'horodatage, les divers intervenants et les modifications qu'ils ont apportées, les modifications au moment des votes, la déclaration de signature ou l'envoi au parapheur, la récupération du document de retour du parapheur, les modifications potentielles, le dépôt sur le tiers de télétransmission, l'envoi en préfecture et l'acquittement du reçu. Se retrouvent le document original, celui qui a été envoyé au contrôle de légalité, l'acte tamponné par *Slow*, le bordereau de PDF avec toutes les étapes horodatées de l'envoi au contrôle de légalité et la R-acte* au format .xlm.

Tout le cycle de vie de la délibération est donc géré dans un seul outil, lequel devrait donc faciliter la vie des secrétaires de mairie qui ne devront plus se connecter à différents outils pour y faire des choses différentes. L'outil pilote tout. Il est le *hub* central des actes qui permet ensuite de publier les délibérations sur les sites *web* et, à l'horizon 2024, de prolonger le cycle de vie jusqu'à l'archivage avec Asalae *via* les flux de l'outil Pastell.

Patrick Molinoz sollicite les questions de l'assemblée.

Jean-Paul Vivier, premier adjoint de Franxault, souhaite savoir si le logiciel accepte tous les formats de fichier.

Matthieu Deschamps indique qu'un travail de paramétrage conjoint entre la collectivité et l'ARNia créera des modèles documentaires au format .odt, le format Libreoffice. Le document sera constitué de texte en dur et de variables qui viennent de Webactes, lesquelles seront changées en texte au moment opportun. L'outil n'accepte donc que le .odt créé au moment de la souscription. L'utilisateur ne sera pas pour autant obligé d'utiliser Libreoffice car ce sera fait avec la suite logicielle de l'ARNia. Le but est de créer les modèles documentaires. Une fois que l'utilisateur en est satisfait, il est injecté dans Webactes et il n'est alors plus nécessaire de le modifier car le système de collaboration en ligne remplit le texte manquant avec ce qui a été choisi en amont. Une fois les variables utilisées dans Webactes déclarées au bon endroit et au bon format, l'utilisateur n'a plus rien à faire.

Jean-Paul Vivien en déduit qu'une trame est réalisée.

Matthieu Deschamps précise qu'il s'agit de gabarits de modèles documentaires injectés dans Webactes et qu'il n'est plus nécessaire de toucher tant qu'on ne souhaite pas en changer. Tout se passe ensuite dans Webactes grâce à l'outil de collaboration en ligne.

Bernard Chalon, maire de Chailly-sur-Armençon, dispose d'un catalogue de modèles existants de délibération et d'arrêtés en .odt et en fichiers Word et jugerait intéressant de pouvoir les reprendre dans le système.

Matthieu Deschamps confirme que l'idée est bien de les reprendre en saisissant l'occasion de trier ce qui doit être conservé et d'éventuellement décider de changements. Il s'agit, sans toucher la trame, de décider de ce qui être laissé en dur et ce qui doit être déclaré en variables qui se remplissent automatiquement. Pour les modèles existants satisfaisants, il suffira de remplacer du texte en dur par des variables Webactes en gardant le formalisme.

Bernard Chalon fait observer que la signature du secrétaire de séance est désormais nécessaire, en plus de celle du maire, sur les documents transmis à la sous-préfecture.

Matthieu Deschamps avoue avoir simplifié le modèle utilisé pour la démonstration. Les signatures des secrétaires de séance nécessitent aujourd'hui, dans les outils de signature électronique, un certificat par secrétaire amené à signer. L'option « déclarer signé » existe pour cette raison, étant aussi possible d'envoyer au contrôle de légalité un document non signé électroniquement, étant toujours nécessaire de conserver un original papier signé à la main. Il est donc possible de déclarer que l'original a été signé à la main et d'envoyer au contrôle de légalité ce qui ressort de Webactes sans signature.

Floriane Navarro, Communauté de Pouilly-Bligny, précise que, d'après une formation sur les signatures obligatoires qu'elle propose de transmettre, celle du secrétaire de séance n'est pas obligatoire sur chaque délibération.

Matthieu Deschamps estime les textes assez flous sur le sujet.

Patrick Molinoz se dit preneur. Il souhaite connaître l'avis de l'assemblée sur cet outil, qu'il présentera évidemment aux élus. Il envisage cependant aussi un tour spécifique auprès des utilisatrices que sont les secrétaires de mairie, qui l'adopteront si elles le trouvent plus facile que ce qu'elles utilisent aujourd'hui ou seront réticentes si elles le trouvent complexe, un peu comme un habitué d'un éditeur métier ne veut pas forcément en changer. En ce qui le concerne, il trouve cet outil de simplification assez puissant mais vérifiera que les secrétaires de mairie partagent son sentiment.

Sophie Valdenaire renvoie les participants intéressés à un webinaire sur Vimeo plus détaillé que cette présentation rapide et invite les élus venus sans leur secrétaire de mairie à le leur en proposer le visionnage.

4. Data BFC : de nouveaux services autour de la donnée

Le document de présentation est de nouveau partagé.

Sophie Valdenaire présente succintement Data BFC même si le sujet de la donnée et de son exploitation semble plus éloigné de la vie au jour le jour d'une collectivité que Webactes. L'objectif de l'ARNia est aussi de développer des projets innovants qui donneront à terme des services qui profiteront à tous, y compris aux plus petits. Le degré de travail sur Data BFC est plutôt régional et national. L'ARNiA est lauréate de l'appel à projets « territoires intelligents et durables » avec l'objectif de montrer que, petit à petit, elle pourra proposer des services qui bénéficieront aux petites collectivités.

Le projet consiste à travailler à la récolte de la donnée statistique et son traitement. Le service IDEO de l'ARNia travaille avec des experts sur les sujets de valorisation de la donnée pour cadrer les choses régionalement avant de pouvoir développer des services. L'objectif de Data BFC est de travailler sur la donnée froide, la donnée statistique existant « en dur », stockée, en se demandant comment la donner à voir aux administrés d'un territoire donné. Il peut s'agir par exemple de l'évolution des chiffres de production des déchets, du taux d'occupation d'une zone d'activité ou de l'emploi. Elle se réfère par exemple aux budgets de bureaux d'étude que beaucoup d'élus de communautés de communes voient passer lorsqu'il s'agit de faire un nouveau plan de développement économique. Or, beaucoup de données existent aujourd'hui en *open data*. À condition de savoir la structurer correctement et où la trouver avec des modèles de restitution automatiques, il est possible de faire quasiment par soi-même des portraits de territoire et d'autres choses assez intéressantes.

Tel est l'objet du travail fait au niveau régional sur Data BFC. L'appel à projets « territoires intelligents » a par contre un autre objectif, celui de mettre cette donnée et ces rendus automatiques à la portée de collectivités de toutes tailles. De plus, la multiplication des objets connectés et des capteurs donne aujourd'hui accès à de la donnée « chaude », c'est-à-dire produite en temps réel par des capteurs, par exemple sur des poubelles ou des capteurs de hauteur d'eau. Des capteurs de différentes natures produisent différents services mais cette donnée tombe aujourd'hui au mieux dans un endroit dédié et souvent nulle part, à moins qu'elle se borne à déclencher une alarme. Il s'agit de travailler sur des systèmes de recueil et d'exploitation de ces données qui permettent à terme d'avoir des services, par exemple savoir grâce à un capteur de flux combien un parking de co-voiturage a de places occupées et restantes et de le restituer sur le site *web* de la ville au travers d'un *widget* de CmonSite voire une application dédiée de la collectivité.

Tout cela nécessite la production de nombreuses étapes pour structurer la donnée, la poser dans des *data lakes*, avoir des infrastructures qui la gèrent et développer des petites briques d'application liées à différents services. Cela occupera l'ARNia dans les trois ans à venir après les dernières négociations avec la Banque des territoires sur la convention territoire intelligent et durable qui prévoit un projet de 5 M€ pour 2,6 M€ de subventions.

III. QUESTIONS DIVERSES

Patrick Molinoz sollicite les questions de l'assemblée.

Il sera peut être difficile d'organiser des ComNum à l'automne à raison du manque de personnel disponible et sa surcharge de travail mais ce n'est pas encore tranché. Si ce n'était pas le cas, de manière très exceptionnelle, il veillera à ce qu'autre chose soit proposé pour ne pas laisser les adhérents sans lien de proximité.

L'enjeu de la fin de l'année est selon lui de diffuser une bonne connaissance des nouveaux services. Les outils et services proposés par la branche cybersécurité de l'ARNia sont notamment stratégiques pour l'avenir. Il appelle de nouveau les adhérents de Côte-d'Or à continuer de faire confiance à l'ARNia : les communes n'ont, par exemple, pas intérêt à perdre leur site internet en quittant l'ARNia pour ne bénéficier que d'une salle de marché et de la télétransmission des actes ; elles n'ont pas intérêt non plus à se priver de nos offres de cybersécurité, de sauvegarde etc.

Il rappelle en synthèse que l'ARNia offre, grâce à la très haute expertise de ses équipes, des services exceptionnels qui doivent contribuer à mettre les outils numériques au service des maires, des agents et des citoyens.

La séance est levée à 16 heures 15.

Après approbation par le Président du GIP et par le Secrétaire de séance, ce procès-verbal est transmis pour avis au Commissaire du Gouvernement et au Contrôleur budgétaire régional.

Le Secrétaire de séance

Sophie Valdenaire
Directrice par intérim du GIP
ARNia

Le Président du GIP

Patrick MOLINOZ
ARNia